



L'Avicca : expertise, indépendance, échanges, poids national

Il existe de nombreuses structures et salons qui s'intéressent aux collectivités et aux TICs. Le sujet est vaste et n'est la propriété de personne...

Sur la question essentielle de l'aménagement numérique du territoire, l'Avicca a des atouts uniques :

- 25 ans d'expérience, qui donnent un recul dans les analyses, en particulier sur les questions du jeu des acteurs, de la réglementation, des stratégies ;
- plus de 220 membres, villes, intercommunalités, départements, régions, syndicats mixtes, syndicats d'énergie, de toutes tailles, toutes orientations politiques et de toutes les régions françaises, ce qui fournit un retour de terrain incomparable ;
- une adaptation permanente aux nouveaux enjeux, tant dans les méthodes que les sujets traités.

L'Avicca travaille avec les bureaux d'études, équipementiers, opérateurs, organise des partenariats, mais est totalement indépendante. Ne peuvent être membres de l'association, et présents dans les organes dirigeants, que des collectivités, représentées par des élus et leurs collaborateurs. Les cotisations des collectivités représentent plus de 80 % de nos ressources financières.

L'Avicca coordonne ses prises de position avec les grandes associations généralistes de collectivités, l'AMF, l'ADF et l'ARF sur les sujets d'importance majeure (dividende numérique, très haut débit, connaissance des réseaux par les collectivités...).

Des références pour les élus

Un élu est souvent soumis à des informations contradictoires et pressions de lobbies. L'indépendance de l'Avicca permet de mieux situer les enjeux globaux, le contexte, les solutions possibles.

L'Avicca refuse toute modélisation de l'action des collectivités : les territoires, les ambitions, les moyens sont différents. A chacun de trouver sa voie, en bénéficiant de l'expérience des autres.

Les élus peuvent participer aux réunions de travail, aux formations et colloques, et à l'assemblée générale annuelle. Ils peuvent aussi interroger l'association, échanger avec les autres élus qui sont dans des situations similaires.

Des outils pour le personnel des collectivités

L'Avicca diffuse une newsletters d'information confidentielle réservée aux collectivités. Le site internet comporte une partie de documentation réservée aux membres. Des rencontres régulières sont organisées à Paris, soit sur des réunions transversales thématiques (zones blanches, zones d'activité, très haut débit...), soit en regroupant les collectivités ayant des démarches proches (groupe de collectivités ayant le même délégataire, le même mode de gestion...). Les retours de terrain sont privilégiés.

Une base de données des correspondants au sein des collectivités membres permet des échanges « horizontaux », en privilégiant les moyens non intrusifs (mail).



Peser sur les évolutions nationales

Législation inadaptée, manque de cohérence des politiques nationales, poids des logiques privées... une collectivité se heurte souvent à des questions lourdes qui ne peuvent évoluer qu'en se regroupant pour peser sur les décisions. Ce lobbying des collectivités est possible par des synthèses de positions et un appui sur le réseau des élus locaux et des parlementaires impliqués. L'Avicca est un interlocuteur reconnu dans l'ensemble de la profession et par les pouvoirs publics (régulateurs, gouvernement, parlement...). Son credo est d'ouvrir le maximum de possibilités pour l'action des collectivités, afin que chacun puisse prendre ses options sur son territoire.

Ce que l'Avicca ne fait pas...

L'Avicca concentre ses domaines d'action pour être efficace, principalement sur les réseaux, leurs déploiement, leur exploitation, leurs usages. Certains sujets importants sont traités par d'autres associations, parce qu'elles sont liées à l'administration générale : c'est notamment le cas de l'administration électronique, traitée par l'AMF, l'ADF et l'ARF.

L'association ne veut pas non plus s'impliquer dans les études locales (stratégie, juridique, AMO, financement, audit, ingénierie, etc.), afin de ne pas risquer la confusion des genres entre ce qui relève de la participation à une association et d'une prestation spécifique

Votre adhésion nous intéresse !

En vingt-cinq ans le nombre d'adhérents a été multiplié par douze, dans une croissance régulière, au fur et à mesure que les collectivités s'impliquaient sur le sujet.

Une collectivité qui adhère à l'Avicca est une source supplémentaire d'expertise locale, une représentativité accrue, des moyens qui s'étoffent. Une participation effective aux travaux, dans la mesure des disponibilités, est le plus sûr gage d'un échange fructueux.

N'hésitez pas à demander à vos collègues déjà adhérents ce qu'ils trouvent à l'association !